



Ingold François

Pour une gestion responsable des finances cantonales : faut-il réformer les subventions contre-productives ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 27.03.25

Transmission au CE : 27.03.25

Dépôt

Notre canton fait face à un double défi majeur : d'une part, la nécessité d'assainir durablement ses finances publiques ; d'autre part, l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, dont les conséquences affecteront profondément notre société, notre économie et notre qualité de vie.

La situation des finances cantonales appelle des mesures structurelles et pérennes afin de garantir une gestion responsable des deniers publics et d'assurer la capacité du canton à relever les défis économiques et sociaux des années à venir. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a mis en place des groupes de travail chargés d'identifier des leviers d'optimisation budgétaire.

Plusieurs études fédérales récentes ont mis en évidence l'impact contre-productif de certaines subventions et incitations publiques. En 2020, une analyse menée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (ci-après : WSL) en collaboration avec l'Académie des sciences naturelles (SCNAT) recensait 162 subventions aux effets préjudiciables à la biodiversité ([Gubler et al. 2020](#)). Plus récemment, une étude de l'EPFL a mis en lumière des allègements fiscaux favorisant indirectement des émissions massives de gaz à effet de serre ([Thalmann & Thalmann 2024](#)). Enfin, dans son récent [Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, phase 2 \(2025 – 2030\)](#), le Conseil fédéral prévoit que les cantons participent à la réduction des subventions dommageables à la biodiversité.

Dans ce contexte, il est essentiel que notre politique financière soit en cohérence avec nos engagements environnementaux. Maintenir des subventions ou des allègements fiscaux favorisant des pratiques nuisibles au climat, à la biodiversité ou à la santé publique n'est pas seulement problématique d'un point de vue écologique : c'est aussi une gestion inefficace des deniers publics. Ces aides impliquent des coûts directs pour le budget cantonal et génèrent des charges supplémentaires à moyen et long terme, notamment en raison des impacts sanitaires, économiques et environnementaux qu'elles induisent. Plusieurs cantons, dont Zurich, ont déjà engagé des travaux pour évaluer ces subventions sous l'angle de leur impact et de leur efficacité. Une telle démarche permettrait à notre canton d'optimiser l'allocation de ses ressources, d'anticiper les défis futurs et de renforcer la résilience de son économie face aux crises à venir.

Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à mes questions :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance des études du WSL et de l'EPFL mentionnées ci-dessus ? Quelles conclusions en tire-t-il pour la gestion des finances cantonales et l'optimisation des dépenses publiques ?

2. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la réforme des subventions ayant un impact négatif sur le climat, la biodiversité ou la santé pourrait représenter une opportunité d'économies pour le budget cantonal ? Si non, pourquoi ?
 3. En réponse à l'interpellation [Trede 23.4512](#), le Conseil fédéral a mentionné que le Canton de Fribourg procède à une évaluation des subventions dommageables à la biodiversité. Où en sont ces travaux ? Des résultats intermédiaires sont-ils disponibles ? Les groupes de travail mis en place pour l'assainissement des finances cantonales prendront-ils ces travaux en considération ?
 4. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il s'inspirer des expériences menées dans d'autres cantons, notamment Zurich, pour identifier et réformer les subventions néfastes au climat et à la biodiversité ?
 5. De quelle manière les groupes de travail veillent-ils à ce que les mesures d'assainissement budgétaire proposées bénéficient non seulement aux finances cantonales, mais aussi aux objectifs de durabilité poursuivis par le canton ?
 6. Les subventions et incitations ayant des effets négatifs sur l'environnement et la santé génèrent des coûts indirects qui pèsent sur l'économie et les contribuables. Les groupes de travail du Conseil d'Etat prendront-ils en compte ces coûts futurs dans leurs analyses ? Si oui, comment ? Si non, pour quelles raisons ?
-